



# AIDE A DOMICILE

Nos auxiliaires de vie sociale et nos aides à domicile sont à votre disposition 7 jours sur 7, dimanches et jours fériés.

Elles interviennent à votre domicile pour vous aider à accomplir les gestes de la vie quotidienne et remédier à la perte d'autonomie.

## Nos intervenantes assurent:

- l'aide à la toilette
- l'aide à l'habillage et au déshabillage
- la préparation et la prise des repas
- les courses
- l'aide au transfert
- l'entretien courant de la maison
- Accompagnement à l'extérieur

## Nos intervenantes sont:

- sensibilisées aux différents problèmes que peuvent rencontrer le public fragile.
- qualifiées pour vous apporter un confort de vie et une sécurité.

Ainsi, elles apportent un soutien moral et social important. Elles mettent tout en œuvre pour stimuler la personne, lui assurer une vie relationnelle et sociale, cela dans le but de lutter contre l'isolement et de maintenir un retour à l'autonomie.

## Tarif des prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2020

| Financeurs                     | Plafond prestataire (en fonction des ressources du bénéficiaire) | Mandataires *                     |
|--------------------------------|--|-----------------------------------|
| APA                            | 21,50€ au 01/01/2020   | Selon les revenus du bénéficiaire |
| PCH                            | 21,50€ (pris en charge à 100% par le conseil départemental)      |                                   |
| CARSAT/CRAM                    | 21,00€   |                                   |
| Autres financeurs et mutuelles | 21,00€   |                                   |

\*en mode prestataire: pas de frais de dossier

\*en mode mandataire: 1,40€ effectués pour les frais de gestion

**Un devis gratuit est établi pour toute prestation et/ou pour tout bénéficiaire sur simple demande**